

**Programme JEA des Nations Unies  
UN Junior Professional Officer Programme**



**TERMES DE REFERENCE**

**23P343**

**JEA (Expert Associé)**

**I. Information générale**

---

Titre:

JEA en contre-terrorisme

Secteur d'affectation :

Affaires juridiques

Organisation/Office :

Nations Unies / Direction-exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) / Bureau de l'évaluation et de l'assistance technique

Lieu d'affectation :

New York, États-Unis

Durée :

1 an (avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire)

[La prolongation de l'engagement dépend de l'examen annuel des priorités, de la disponibilité des fonds et de la satisfaction de la performance de la/du JEA]

**II. Supervision**

---

Supervision directe par :

Chef de la Section Afrique, Juriste principal

Contenu et méthodologie de la supervision :

Etablissement d'un plan de travail : au cours du premier mois de l'affectation, le JEA travaillera conjointement avec son/sa supérieur(e) hiérarchique direct(e) pour mettre au point un plan de travail. Le plan de travail final sera discuté et approuvé d'un commun accord entre la/le JEA et son/sa supérieur(e) hiérarchique direct(e).

Evaluation : le Système d'évaluation des performances des Nations Unies (e-performance) servira de plateforme principale pour évaluer la performance de la/du JEA.

**III. Fonction, responsabilités et résultats attendus**

---

Dans les limites des responsabilités qui lui sont déléguées, la/le JEA aura pour mission de :

-Aider la Section C, qui a la responsabilité géographique de l'Afrique, à analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre par les États Membres des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005), 2178 (2014), 2395 (2017) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la lutte mondiale contre le terrorisme, en particulier par le biais des nouveaux outils d'inventaire ;

- Aider la Section C à établir des évaluations détaillées et des projets de rapports sur les questions nationales, régionales et thématiques relatives aux tendances du terrorisme, dans le domaine de responsabilité qui lui est confié ;
- Aider à identifier les domaines liés au terrorisme dans lesquels les États évalués pourraient bénéficier d'une assistance technique, rédiger des propositions d'assistance technique et les partager avec d'éventuels donateurs et organismes d'exécution ;
- Aider la Section C à élaborer ou à contribuer à l'analyse des nouvelles tendances et des nouveaux défis en matière de terrorisme propres à chaque pays ou à chaque région, et contribuer à la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour remédier à ces problèmes ;
- Participer aux consultations avec les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales afin de conseiller le Comité contre le terrorisme sur les approches à adopter ;
- Participer à la préparation des visites du Comité dans les États Membres en rendant compte de leur conformité aux résolutions pertinentes du Conseil, ainsi qu'aux mesures de suivi avec les États Membres visités, le cas échéant ;
- Aider à organiser des initiatives et des activités visant à réunir des praticiens sur la mise en œuvre de divers aspects des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005), 2129 (2014), 2178 (2014), 2395 (2017), 2396 (2017), 2617 (2021) et d'autres résolutions pertinentes ;
- Aider à préparer des présentations à l'intention du Comité et de l'ensemble des membres de l'ONU ;
- Représenter la Direction exécutive lors de conférences ou de réunions internationales auxquelles le Directeur exécutif a été invité et représenter la Direction à la coordination des réunions avec les entités locales de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, selon les besoins ;
- S'acquitter de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées.

#### **IV. Qualifications et Expériences**

---

##### Formation :

Diplôme universitaire supérieur (niveau Master ou équivalent) en droit ou dans un domaine connexe, y compris des études de droit pénal ou judiciaire relatives aux régions citées ci-dessus. À défaut, diplôme universitaire du premier cycle assorti de deux années supplémentaires d'expérience pertinente.

##### Expérience professionnelle :

Au moins 2 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine du droit pénal, de la justice pénale ou dans un domaine connexe sont exigés. Il est souhaitable de comprendre le rôle de l'ONU dans l'engagement des États Membres dans la lutte mondiale contre le terrorisme, y compris la connaissance ou de l'expérience des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005), 2129 (2013), 2178 (2014), 2395 (2017), 2396 (2017), 2617 (2021) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Une année d'expérience dans le domaine de la législation et des pratiques de lutte contre le terrorisme est souhaitable. Une expérience en relation avec l'Afrique est également souhaitable.

Les stages peuvent compter à hauteur de 50% s'ils ont été effectués à temps plein et considéré comme étant une expérience professionnelle (la rémunération n'étant pas un facteur déterminant).

##### Langues:

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat des Nations Unies. Pour ce poste, la maîtrise de l'anglais est exigée. La connaissance du français est souhaitable. La connaissance de toute autre langue officielle des Nations unies est un atout.

##### Autres compétences :

- Solides compétences analytiques et capacité à effectuer des recherches juridiques approfondies sur un éventail de questions, y compris celles de nature unique et/ou complexe; Maîtrise de la rédaction et de l'expression juridiques et aptitude à rédiger des mémoires juridiques, des avis et divers instruments juridiques et documents connexes ;
- Connaissance des principaux concepts relatifs à l'application de la loi et/ou au contrôle des frontières en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme ;
- Connaissance des relations internationales contemporaines et du système des Nations Unies;
- Connaissance des procédures et instruments juridiques internationaux, y compris le droit pénal, tant sur le fond que sur la procédure.

## Compétences des Nations Unies

- **Professionalisme** : Tirer fierté de son travail et de ses réalisations ; faire preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; apporter à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; agir pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; persévérer face aux obstacles et aux difficultés ; garder son calme dans les situations de crise. Prendre la responsabilité d'intégrer la dimension du genre et d'assurer l'égalité participation des femmes et des hommes dans toutes les activités.
- **Esprit d'équipe**: collaborer avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'Organisation; solliciter les apports, apprécier à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun; être disposé à apprendre d'autrui; faire passer l'intérêt de l'équipe avant son avantage personnel; accepter les décisions finales du groupe et s'y plier, même si elles ne cadrent pas parfaitement avec sa position propre; partager les réussites de l'équipe et assumer sa part de responsabilité dans ses échecs.
- **Aptitude à planifier et à organiser** : définir clairement des buts compatibles avec les stratégies convenues ; hiérarchiser les activités et tâches prioritaires ; modifier les priorités en fonction des besoins ; prévoir suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; tenir compte des risques et des imprévus dans la planification ; suivre l'exécution des plans et les modifier s'il y a lieu; tirer le meilleur parti du temps dont on dispose.

### Inclusion et Diversité

L'Organisation des Nations Unies considère qu'une culture inclusive attire les meilleurs talents et encourage tous les candidats qualifiés, quels que soient leur sexe, leur situation au regard du handicap, leur orientation sexuelle, leur origine culturelle ou religieuse, à postuler.

## V. Eléments d'apprentissage

---

A l'issue de la mission, la/le JEA aura eu l'opportunité de/ devrait être en mesure de :

- Comprendre parfaitement les procédures internes de la DECT ;
- Contribuer à l'analyse et à l'interprétation des instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux, en particulier ceux relatifs à la lutte contre le terrorisme ;
- Effectuer des recherches, y compris, mais sans s'y limiter sur: le droit international, régional et national ; les organisations qui opèrent dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ; les questions générales de recherche relatives à tous les autres aspects des travaux entrepris par la Direction ;
- Rédiger des notes de service, des lettres, des rapports et d'autres documents, au besoin ;
- Participer aux activités organisationnelles et logistiques des réunions du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et de ses sous-comités, ainsi qu'aux ateliers régionaux et nationaux organisés ou co-organisés par la Direction ;
- Aider à rédiger des points de discussion ou des discours à l'intention du président du Comité et du Directeur général ;
- Correspondre avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies ;
- Assister aux réunions internes de la Direction, ainsi qu'aux réunions officielles du Comité, et prendre des notes au besoin.

## VI. Contexte / Informations générales

---

Guidé par les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil de sécurité, le Comité s'emploie à renforcer la capacité des États Membres de l'ONU à prévenir les actes terroristes, tant à l'intérieur de leurs frontières qu'à l'étranger. Le CCT a été créé à la suite des attentats terroristes du 11 septembre contre les États-Unis.

Le Comité contre le terrorisme est assisté par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui exécute les décisions de politique générale du Comité, procède à des expertises de chaque État Membre et facilite la fourniture d'une assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme, le cas échéant.

La résolution 1373 (2001) du Conseil, adoptée à l'unanimité le 28 septembre 2001, invite les États Membres à mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à renforcer leur capacité juridique et institutionnelle à lutter contre les activités terroristes, notamment en prenant des mesures pour :

- Criminaliser le financement du terrorisme ;
- Geler sans délai tous les fonds liés aux personnes impliquées dans des actes de terrorisme ;
- Refuser toute forme de soutien financier aux groupes terroristes ;
- Supprimer la fourniture d'un refuge, d'un moyen de subsistance ou d'un soutien aux terroristes ;
- Partager des informations avec d'autres gouvernements sur les groupes qui pratiquent ou planifient des actes terroristes ;
- Coopérer avec d'autres gouvernements aux enquêtes, à la détection, à l'arrestation, à l'extradition et à la poursuite des personnes impliquées dans de tels actes ; et
- Criminaliser l'aide active et passive au terrorisme dans le droit national et traduire en justice les contrevenants.

La résolution appelle également les États à devenir parties, dès que possible, aux instruments juridiques internationaux pertinents en matière de lutte contre le terrorisme.